

Commission de la Culture et de l'Enfance du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

16 MARS 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU JEUDI 16 MARS 2017 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Conclusions de “Bouger les lignes” relatives à la gouvernance»	3
1.2	Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suite de l'opération “Bouger les lignes”»	3
1.3	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet de “Maison des fédérations”».....	5
1.4	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation de CINÉDIT ASBL»	6
1.5	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation artistique».....	7
2	Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Augmentation inquiétante des cas de rougeole en Wallonie» (Article 76 du règlement)	8
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	10
3.1	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Comment rendre notre accueil extrascolaire accessible?»	10
3.2	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rattrapage des projets en Hainaut et à Liège»	12
3.3	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Raccourcissement du séjour en maternité»	13
4	Ordre des travaux	15

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Conclusions de “Bouger les lignes” relatives à la gouvernance»

1.2 Question de Mme Caroline Persoons à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Suite de l’opération “Bouger les lignes”»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, le 3 février 2017 se tenait l’événement de clôture de l’opération «Bouger les lignes». Quelques jours plus tôt, vous nous annonciez, en commission de la Culture, que vous attendiez de nombreuses recommandations pour renouveler la gouvernance de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous répondiez à notre inquiétude concernant la représentativité dans les instances d’avis du secteur et, plus spécifiquement, au sein de la commission de sélection des films.

Il était donc logique qu’une partie de cet événement de clôture soit consacrée à une nouvelle gouvernance culturelle. Une première lecture rapide des propositions laisse entrevoir une réelle volonté d’améliorer la représentation et la diversité au sein de ces instances, notamment par la création d’organes de contrôle qui permettraient d’exclure la centralisation des pouvoirs de décision entre les mains des mêmes personnes, y compris pour les recours. Ces résultats sont le fruit d’un long travail de consultation qui a mobilisé les acteurs de terrain et fait naître de nombreux espoirs.

Comment comptez-vous vous garantir que ces recommandations soient effectivement mises en œuvre? À l’heure du Pacte pour un enseignement d’excellence, qui est difficilement accepté par les acteurs de terrain, comment faire en sorte que l’opération «Bouger les lignes» ne subisse pas le même sort? Qu’en est-il de la hiérarchisation des recommandations? Un budget a-t-il été dégagé et, si oui, pour quel montant? Enfin, quel est votre calendrier et plus précisément, quels sont les dé-

lais prévus pour la mise en œuvre des propositions concernant les instances d’avis?

Le document de synthèse présenté lors de l’événement de clôture mentionne également la volonté de renforcer la présence effective des membres au sein de ces instances au moyen de mesures spécifiques, comme la compatibilité entre le statut d’artiste et le chômage. Où en sont les discussions menées à ce sujet avec votre homologue Sven Gatz?

Par ailleurs, Monsieur le Président, il avait été question d’une présentation des conclusions de cette opération en commission. Un calendrier est-il prévu à cette fin?

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Je rejoins les questions et les remarques de mon collègue, Christos Doulkeridis. Dès le début de la législature, la ministre Milquet avait lancé le processus de réflexion appelé «Bouger les lignes», consistant en une grande consultation des acteurs, des opérateurs culturels et artistiques. Cette opération avait pour ambition d’adapter la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l’évolution de la société et de répondre aux attentes de ces opérateurs et acteurs. C’était une phase préparatoire à une «profonde» réforme. Il s’agissait, selon moi, d’un processus positif et très intéressant. Néanmoins, il ne faudrait pas que la déception soit à la mesure du nombre de propositions qui ont été couchées sur le papier par les six coupes.

Le 3 février dernier, Madame la Ministre, vous présentiez à Charleroi les conclusions générales de cette opération. Quelque 804 propositions sont énumérées dans une synthèse finale très large et très complète. C’est un nombre impressionnant. Dès lors, qu’entreprenez-vous concrètement à cet égard? Quelles sont les prochaines étapes? Comment mettez-vous en place les recommandations des coupes? Comment traduisez-vous ces propositions en actions concrètes, sachant que se pose la question du nerf de la guerre?

Ces réflexions m’amènent à une seconde série d’interrogations. Comment budgétiserez-vous ces mesures après les avoir hiérarchisées? Certaines semblent en effet nécessiter des moyens supplémentaires. Si l’imagination est importante, encore faut-il pouvoir la concrétiser. Quel sera le calendrier suivi? Quid de l’évaluation des politiques culturelles existantes? J’ai l’impression ces politiques se succèdent sans aucune évaluation. En son temps, la ministre Laanan avait, elle aussi, lancé une réforme dans ce domaine.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Monsieur Doulkeridis, vous allez un peu loin. Tous les acteurs ne remettent pas en cause le Pacte pour un enseignement d’excellence et le projet n’avance pas aussi lentement que vous le dites.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je vous

le concède. La question que je vous pose aujourd'hui a en réalité été reportée. Au moment de la rédaction de mon texte, le consensus autour du Pacte n'était pas le même qu'aujourd'hui. J'aurais dû adapter ma question avant de vous la poser.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je tenais simplement à nuancer vos propos.

Quelque 884 recommandations ont été émises par le secteur. Elles ne seront pas toutes mises en œuvre mais seront soumises à une évaluation budgétaire et classées par ordre de priorité.

Lors d'une récente réunion de commission, j'avais indiqué, en réponse à des questions de M. Knaepen sur les conclusions de la coupole «Entrepreneuriat culturel/Modèles économiques de la culture» et de M. Maroy sur les instances d'avis, qu'un suivi particulier de ces dernières était prévu au sein de la coupole «Nouvelle gouvernance». Vous me permettrez donc de reprendre aujourd'hui certains éléments de ma réponse afin de les clarifier.

Les représentants des secteurs et des coupoles seront consultés pour s'assurer que les recommandations ont bien été perçues de la même manière, tant sur le fond que la forme, par mon cabinet et par les commissions de suivi. Pour la fin du mois de mars, ces représentants doivent me proposer des fiches-projet pour les différents dossiers et recommandations. À la fin du mois de juin, nous présenterons un calendrier, un ordre de priorité et une budgétisation de ces mesures aux coupoles et aux secteurs. Dans un premier temps, toutes les recommandations ne seront pas traitées au cas par cas, mais seront regroupées en dossiers structurés. Mes premières initiatives viseront donc des effets directs et indirects collectifs. J'insiste sur l'importance de construire les suites de l'opération «Bouger les Lignes» selon un phasage précis, afin qu'elle soit porteuse de sens.

Dans un second temps, l'ensemble des synthèses sera passé au crible en vue de la mise en œuvre des recommandations qui n'auront pas été prises en considération dans le cadre de ces grands dossiers structurants, ainsi que des mesures qui relèvent d'autres ministres, d'autres compétences et d'autres niveaux de pouvoir. Il va de soi que toutes ces recommandations concernent avant tout l'État fédéral. Je pense plus particulièrement à celles liées au statut de l'artiste. Sur ce sujet, je collabore étroitement avec mon collègue flamand pour dégager une vision commune et complémentaire et mener un dialogue conjoint avec le pouvoir fédéral. D'autres mesures et recommandations sont du ressort de M. Marcourt. Je les transmettrai donc également à mes collègues. Avant cette étape, il faudra apporter de la structure et établir les grands principes de mise en application.

Pour répondre à votre seconde question dans laquelle vous renvoyez au Pacte pour un ensei-

gnement d'excellence, Monsieur Doukeridis, je n'ai pas de craintes concernant l'acceptation des propositions sur le lien entre l'école et la culture. En effet, elles nous ont été remises par les acteurs du terrain eux-mêmes. Ils nous ont proposé le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) figurant dans le rapport du Groupe central. Pour rappel, les conclusions de l'opération «Bouger les lignes» étaient identiques à celles du projet d'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Dans le secteur culturel, il est plus difficile d'identifier, de manière stricte, des représentants et des organes sectoriels représentatifs de la culture à l'école. En effet, le secteur semble plus divisé aujourd'hui. C'est pourquoi l'équipe de coordination a travaillé avec les représentants de ces secteurs qui se sont rendus disponibles par courriel, par téléphone ou lors des ateliers. Je vous livre quelques chiffres qui démontrent que la consultation et la participation ont été suffisamment larges en amont pour faire consensus: nous avons recensé 4 700 participants au total, 3 237 inscrits à l'opération et des centaines de réunions et d'ateliers publics. Le fruit de ce consensus sera intégré dans les synthèses.

Enfin, Madame Persoons, vous m'interrogez sur l'évaluation des politiques culturelles. Elle aura lieu avec les secteurs et leurs représentants lors d'une rencontre annuelle visant à pérenniser l'opération «Bouger les lignes», à faire le point avec les acteurs du terrain et à connaître leur expérience.

À ce propos, je tiens à insister une nouvelle fois sur un point qui me paraît essentiel et qui, même s'il n'émane pas du terrain, doit être pris en considération dans le cadre des réformes, à savoir qu'une politique ne peut être menée sans la définition préalable des critères et des indicateurs d'évaluation. Cette question dépasse le domaine de la culture et s'étend plus largement à toutes les politiques. Lorsque nous ne prenons pas le temps d'évaluer les politiques successives, nous produisons en général des «lasagnes» et, si la lasagne est une caractéristique de la cuisine italienne, elle est malheureusement trop souvent aussi une caractéristique de la politique belge.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Un travail de hiérarchisation sera mis en œuvre et le secteur continuera à y être associé. Mais peut-on vraiment parler de secteur, sachant que le monde de la culture connaît des difficultés de représentativité? On l'a vu dans de nombreux dossiers, plusieurs instances représentatives des mêmes secteurs entravent le choix d'un interlocuteur unique pour les négociations, au détriment des avancées potentielles et finalement du secteur concerné. Il semble que ce dernier en ait pris partiellement conscience et tente d'y remédier.

Nous sommes en mars 2017, et des décisions importantes, attendues de longue date, ne sont pas

prêtes à voir le jour. Pour reprendre l'exemple des instances d'avis, les avancées prendront du temps. Finalement, on peut se poser la question de savoir quel était le véritable intérêt d'un processus tel que «Bouger les lignes», si ce n'est d'occuper un peu de temps.

À mes yeux, il ne faut pas prendre le risque d'introduire des réformes tardivement, en fin de législature, compte tenu du fait que – on l'a remarqué – les changements de ministres entraînent des changements de politiques, même dans des majorités identiques et même lorsque les départements restent assumés par les mêmes partis. Je voudrais que l'on ne prenne pas de risque inutile. Un retard dans le lancement de ces réformes pourtant attendues de longue date nous exposerait à leur remise en question pour divers motifs: des moyens insuffisants ou une divergence de vision. C'est vrai pour l'enseignement et ce sera vrai pour la culture.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En matière de calendrier, le décret des arts de la scène est une bonne illustration.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Sauf que ce seront les anciennes instances d'avis qui remettront leur avis sur le décret tel qu'il a été réformé. Cet exemple illustre justement mes propos. Ces processus faisaient et font toujours l'objet de mes préoccupations. Au fil de la législature ne cessera d'être confirmée ma conviction que ces processus servent principalement à gagner du temps. Je crains que ce ne soit pas favorable à la qualité des politiques à mener.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Madame la Ministre, j'entends votre préoccupation de structurer et de donner des principes, ce dont je me réjouis. J'entends également qu'il y aura des rencontres secteur par secteur: s'agit-il des six coupoles ou bien des secteurs sur la base des décrets et des commissions d'avis?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Il s'agit des secteurs sur la base des décrets puisque nous passons à l'opérationnalisation, et donc à un aspect qui me tient à cœur: le dialogue avec les acteurs de terrain, gage de progression.

«Bouger les lignes» était un processus de dialogue large. La structuration du dialogue pour faire changer un décret ou un arrêté est formalisée dans le dialogue, et j'y tiens.

Mme Caroline Persoons (DéFI). – Dès lors, les rencontres avec les secteurs que vous prévoyez dans les trois mois à venir posent la question de se référer à des commissions d'avis contestées, en tout cas dans certains domaines. Mais si le but est de les changer, cela doit être le bon processus.

Mon groupe salue de très belles propositions. Il sera sûrement impossible de concrétiser ces 804 propositions, mais il ne faudra pas les oublier.

La tenue d'une réunion annuelle avec les responsables est une idée positive, pour autant qu'elle permette de montrer des avancées et n'élude pas certains thèmes.

Enfin, vous avez parlé du lien avec l'échelon fédéral pour le statut des artistes. Mais il faut relever aussi le lien avec les communes, qui jouent un rôle très important dans la mise en œuvre des activités diverses et des propositions, ainsi que le lien avec les Régions, même pour le statut des artistes ainsi que l'entrepreneuriat culturel, la gouvernance, la diversité culturelle, le lien avec l'emploi régional et les bâtiments.

Nous serons évidemment attentifs à la suite. Nous attendons la présentation en commission et reviendrons vers vous le cas échéant.

(Mme Catherine Moureaux prend la présidence)

1.3 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet de “Maison des fédérations”»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, en octobre dernier, je vous ai interrogé sur cette proposition de la coupole «Artistes au centre» de créer des maisons des fédérations. Cette proposition s'inscrit dans un cadre plus large de la représentation des artistes et des différents secteurs au sein d'associations professionnelles représentatives. En réponse à ma question orale, vous m'avez indiqué qu'un comité spécial avait été créé pour traiter cette question et que ses conclusions étaient attendues pour mars 2017.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier? Quelles sont les conclusions de ce comité? Quelles suites allez-vous y donner? Quel est votre calendrier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, je voudrais préciser que le comité spécial auquel vous faites référence est le comité de suivi opérationnel, qui a examiné les recommandations de la coupole «Artistes au centre» relatives aux associations représentatives. J'ajouterai, pour que ma réponse soit complète, que la reconnaissance de ces associations représentatives et le processus de concertation avec celles-ci ont par ailleurs été traités au sein de la coupole «Gouvernance». Il a été demandé que les conclusions des comités opérationnels de suivi concernés soient analysées conjointement avant d'être communiquées. Nous procédons donc de la sorte.

Les acteurs de terrain se sont, quant à eux, déjà mis à l'œuvre afin de réfléchir à la façon de se fédérer à l'avenir et aux différentes formes de leur concertation pourrait prendre. Je trouve cette démarche très intéressante. La dynamique est lan-

cée et je m'en réjouis, puisque l'enjeu principal est, bien entendu, que le secteur lui-même identifie les terrains sur lesquels il pourra parler d'une voix commune et détermine les meilleurs moyens d'y arriver.

Les maisons des fédérations pourraient être un outil au service des associations et permettraient d'apporter un soutien aux initiatives fédératives dans notre secteur culturel. Cependant, il faut tout d'abord se fédérer. Une fédération ne se décrète pas. Elle peut être reconnue, mais elle ne se décrète pas. Elle doit être construite par les acteurs eux-mêmes, sur la base d'une volonté commune et d'une sensibilisation des autres acteurs concernés.

Il m'est revenu que des réunions entre associations avaient déjà eu lieu en ce sens sur le terrain, ce dont je me réjouis. J'attends donc que ce comité me soumette un dossier.

M. Philippe Knaepen (MR). – Cette maison des fédérations est une excellente idée. Vous avez raison, la représentativité des artistes ne se construit que par eux. Cette maison pourrait jouer un rôle important pour progresser de manière plus cohérente sur certains sujets et pour mieux centraliser les revendications des artistes. Je suivrai donc attentivement ce dossier.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

1.4 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation de CINÉDIT ASBL»

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, en octobre 2016, vous disiez en commission que vous vouliez «sécuriser [...] le dispositif bancal» ayant permis la poursuite des activités de l'ASBL CINÉDIT jusqu'ici et d'«inscrire ces actions dans le moyen terme». Plusieurs pistes étaient alors évoquées. Ainsi, cette association était reconnue éligible par le décret «Culture-école» et recevait le statut de partenaire privilégié pour son projet «On fait notre cinéma» à partir de 2016. Vous annonciez aussi un soutien par des crédits de la Loterie nationale, tout en soulignant que ce type de soutien n'avait pas pour vocation d'être pérenne. Lors de nos échanges, vous reconnaissiez l'intérêt et la spécificité des actions menées par cette association, notamment auprès du jeune public, dans l'approche critique du langage cinématographique. Vous concluiez votre réponse par: «La norme suit toujours le fait».

Je suppose, et c'est la manière dont j'ai interprété cette phrase, qu'il s'agit de permettre un cadre règlementaire pour soutenir les activités de ce type d'association qui permettent de former le

sens critique des jeunes – ainsi que des moins jeunes – sur le monde et sur l'art par le biais du cinéma. Nous sommes en mars 2017 et je me permets de vous demander de quelle manière votre cabinet entend sécuriser cette association pour lui permettre à moyen terme de travailler sereinement.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme je m'y étais engagée, j'ai organisé plusieurs rencontres avec les représentants de CINÉDIT à mon cabinet et interrogé mon administration afin de déterminer le cadre légal dans lequel cette association pourrait être soutenue. La réponse de l'administration m'est parvenue il y a peu. Elle a conclu qu'il n'existe à ce jour, en Communauté française, qu'un seul mode de financement susceptible d'être ouvert pour ses activités, le mode de soutien prévu par le décret du 24 mars 2006 relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des collaborations entre la Culture et l'Enseignement.

Cette ASBL relève de la ministre Schyns et bénéficie d'ailleurs dans ce cadre d'une convention de trois ans qui a effectivement débuté en 2016. En ce qui concerne mes compétences, le Centre du cinéma n'a pas de ligne budgétaire spécifique destinée à soutenir l'éducation aux médias. Par conséquent, le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle ne permet pas d'octroyer de subsides à CINÉDIT.

J'aimerais préciser mes propos d'octobre dernier. J'avais effectivement dit: «Je vous confirme qu'un soutien sera accordé par le biais des crédits de la Loterie nationale, mais je ne veux pas commettre les erreurs du passé liées à cette enveloppe. Vous m'en excuserez! Ces soutiens n'ont pas pour vocation d'être pérennes ni de combler des déficits d'ASBL auxquelles nous ne pourrions pas assurer des financements plus stables.» Après examen du dossier, je n'ai donc pas voulu reconduire le soutien à ce projet par un subside la Loterie nationale puisque, comme vous le soulignez très justement, il n'a pas vocation à être pérenne, surtout dans le cadre d'une enveloppe budgétaire qui a été réduite de plus de 15 % à la suite d'une décision du gouvernement fédéral.

Ceci signifie-t-il que rien n'est réalisé en termes d'éducation au cinéma en Communauté française? Bien sûr que non! Le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers dans ce domaine en Communauté française prévoit le développement de projets dans le domaine du cinéma. Diverses associations réalisent du travail de qualité comme les Grignoux, l'ASBL Loupiote, le Groupe socialiste d'action et de réflexion sur l'audiovisuel, Action Ciné Media Jeunes, Camera etc., le Centre audiovisuel de Liège ou la Cinéma-thèque.

Par ailleurs, je n'ai pas la possibilité de soutenir légalement CINÉDIT. Ma mission n'est pas de créer des mécanismes de subventions particulières. D'autres ministres pourraient être intéressés par le projet de cette association et soutenir, grâce à des possibilités de subsides déjà existantes, cet organisme à sa juste valeur.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, je suis attristée par votre réponse. Je suis inquiète pour cette association. Ses représentants sont «baladés» depuis des années: ils ont pu obtenir un financement pendant quatre ans grâce à la commission des projets pluridisciplinaires, ce qui avait un sens. Je suis étonnée de vous entendre dire aujourd'hui qu'il n'y a pas de dispositif légal en Culture pour soutenir ce type d'association. Je pense que cela n'est pas juste.

Vous entendez en plus affirmer qu'au motif que les budgets de la Loterie nationale ont été diminués et qu'ils n'ont pas pour vocation d'accompagner de manière pérenne des associations, vous n'accorderez plus rien à cette association est un choix éminemment politique. Vous êtes en train de condamner CINÉDIT. C'est très lourd. Tout le monde reconnaît, et vous la première, que cette association fait un travail tout à fait spécifique et de grande qualité.

(Mme Catherine Moureaux reprend la présidence)

1.5 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formation artistique»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la ministre, vous vous êtes exprimée récemment concernant le statut d'artiste dans la presse. Je ne reviendrai pas sur la question générale qui a fait l'objet de réponses lors de la dernière réunion de la commission de la Culture.

Par contre, vous avez abordé le sujet de la formation artistique. Chaque année, 150 artistes sortent de nos écoles. Vous avez précisé que ce nombre correspond à celui pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse alémanique réunies. Vous posez donc la question des perspectives pour tous ces jeunes et souhaitez un débat sur la question. De quelles écoles parlez-vous exactement? D'où viennent ces chiffres que vous citez? Nos écoles artistiques sont réputées internationalement. Avez-vous fait la distinction entre les élèves belges et les élèves étrangers?

Vous parlez de courage politique. Cela implique que vous avez un avis sur la question, un avis qui ne fera peut-être pas plaisir à tout le monde. Quelles sont les pistes de réflexion que vous souhaitez mettre sur la table? Une limitation du nombre de formations? Une sensibilisation préventive? Pourriez-vous préciser votre pensée?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vos questions me permettent de revenir sur deux aspects essentiels du parcours de nos artistes professionnels, à savoir la formation initiale et la formation continuée.

La formation initiale dans l'enseignement supérieur artistique relève des compétences de mon collègue Jean-Claude Marcourt. Il est unanimement reconnu que nous disposons d'un grand nombre d'écoles supérieures artistiques de qualité. Le décret relatif à l'enseignement supérieur artistique contient une liste énumérant ces écoles supérieures artistiques qui sont au nombre de 16 en Communauté française, dont 5 écoles d'art dramatique. Si ce nombre témoigne certes de la richesse de notre enseignement supérieur, il pose également la question des débouchés pour les artistes qui y sont formés, quelle que soit leur nationalité.

Parmi les recommandations formulées dans le cadre de l'opération «Bouger les lignes», la coupole «Artistes au centre» a souligné la nécessité de disposer d'une meilleure information sur les débouchés directs et indirects de ces formations initiales artistiques et de renforcer les cours théoriques dispensés dans ces formations afin de diversifier les champs de compétences et les connaissances qui y sont développés. Ces demandes seront relayées auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et prises en compte dans les chantiers de l'opération «Bouger les lignes» relatifs à la mise à disposition d'informations centralisées sur les différents aspects concrets de la pratique des métiers artistiques.

Les deux éléments clés sont ici une meilleure information de l'ensemble du secteur sur tout ce qui concerne les débouchés et une concertation avec mon collègue visant à l'informer sur les recommandations précitées et les questionnements venant du terrain.

Le chiffre de 150 est bien connu des opérateurs culturels qui me le citent souvent lors de nos réunions. Il s'agit donc bien du nombre moyen de jeunes qui sortent des écoles d'art chaque année.

Du côté de la formation continuée, outre les dispositifs régionaux prévus dans les politiques d'insertion professionnelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient des associations qui accompagnent les artistes dans leur parcours professionnel pour tout ce qui concerne la production, la diffusion, la promotion ou les aspects techniques liés à la création. Sur ce terrain également, la coupole «Artistes au centre» a émis un certain nombre de recommandations qui ont été examinées par le comité de suivi opérationnel de formation et de recherche. Il est question principalement d'information, de transversalité, d'accompagnement et de soutien à la formation et à l'expérimentation. Je reviendrai prochainement vers vous avec la suite de ces recommandations.

J'ai par ailleurs rencontré récemment les

membres du fonds de sécurité d'existence des arts scéniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lié à la commission 304, qui veulent entamer une réflexion commune sur un projet d'agence de formation. Cette agence pourrait voir le jour en fin d'année.

Monsieur Knaepen, toutes les comparaisons avec les autres écoles internationales étaient prises en compte dans les travaux de la coupole «Artistes au centre» et les informations se retrouvent aujourd'hui englobées dans les conclusions.

M. Philippe Knaepen (MR). – Pour cette question, il me semble effectivement opportun de vous concerter, comme vous l'avez dit, avec votre collègue Jean-Claude Marcourt afin d'avancer ensemble sur ces questions de la formation artistique des artistes.

On a récemment rappelé que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a toujours pas d'école supérieure de danse et la balle est dans votre camp.

Je ne manquerai donc pas de revenir régulièrement vers vous sur ce dossier et sur cette question précise.

(M. Philippe Knaepen, président, reprend la présidence)

2 Interpellation de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Augmentation inquiétante des cas de rougeole en Wallonie» (Article 76 du règlement)

Mme Catherine Moureaux (PS). – Madame la Ministre, je reviens vers vous concernant la couverture vaccinale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons débattu longuement de cette question en juillet 2016. Des articles de presse assez catastrophistes avaient été publiés et vous aviez procédé à une mise au point particulièrement judicieuse.

Aujourd'hui, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) nous alerte au sujet d'une flambée des cas de rougeole en Wallonie. En deux mois, plus de 163 cas auraient été relevés. Cette situation serait en partie liée à l'épidémie qui touche la Roumanie actuellement. Une personne infectée dans ce pays serait le patient zéro, c'est-à-dire la première personne à l'origine d'un foyer d'infection.

Selon un membre de la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ, «l'écrasante majorité des personnes atteintes en Wallonie n'avaient pas été vaccinées contre la maladie». Les chiffres mentionnés dans la presse sont impressionnants: seuls 75 % des deuxièmes doses du vaccin contre la rougeole, la rubéole et

les oreillons (RRO) auraient été administrés. Lorsque nous avons débattu de la vaccination en juillet dernier, nous n'avions pas abordé cette question spécifique de la deuxième injection RRO, car l'étude de Provac ne concernait pas les enfants de 11-12 ans, âge du rappel pour ce vaccin. Auriez-vous des informations supplémentaires à ce sujet? Le taux de couverture sous-optimal pour la deuxième injection du vaccin serait de 75 % en Wallonie. Comment expliquez-vous cette situation, Madame la Ministre?

Si l'on tient compte d'une série d'autres facteurs, comme les taux antérieurs de couverture et l'arrivée d'individus peu ou pas couverts par la vaccination, comme c'est le cas des personnes venant de Roumanie, la couverture vaccinale totale pourrait être encore plus basse en Belgique. Qu'en est-il de manière globale?

En ce qui concerne la rougeole, disposez-vous d'informations précises et actualisées sur le taux de couverture vaccinale de la population entière en Fédération Wallonie-Bruxelles? De quelle manière l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) assure-t-il le suivi de la vaccination et des vaccinations de rattrapage, le cas échéant?

On sait que, dans le découpage institutionnel faisant suite à la sixième réforme de l'État, on a fait le choix de conserver comme seules politiques de santé les politiques ayant trait à l'enfance et à l'école. La politique de vaccination incomberait à l'ONE, alors qu'auparavant, elle était en grande partie liée au partenariat avec l'association Provac. Ce genre de cas met en lumière le fait que cette problématique concerne l'ensemble de la population et n'est pas ciblée sur les enfants. Ce découpage institutionnel pose donc question. J'ajouterais qu'il n'est pas logique non plus de concentrer cette politique à l'ONE. J'estime que l'association Provac devrait poursuivre son travail parce qu'elle s'inscrit précisément dans une logique «populationnelle», pourtant essentielle en matière de vaccination. Qu'en pensez-vous, Madame la Ministre?

Avez-vous des précisions quant au profil des personnes infectées? En juin dernier, je vous invitais à organiser une campagne ciblée pour les personnes socioéconomiquement fragilisées et nous nous sommes rencontrés sur ce point. Lors de notre dernière commission, vous confirmiez l'importance des dispositifs ciblés pour toucher les populations les plus vulnérables. Nous sommes sur la même longueur d'onde à cet égard. De quelle manière envisagez-vous d'augmenter la couverture vaccinale auprès de ces publics moins informés, moins avertis?

Enfin, pouvez-vous faire le point sur le fonctionnement de la plateforme en ligne e-vax.be pour laquelle vous aviez un objectif de développement ambitieux, que je soutiens par ailleurs?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je répondrai

à la majeure partie de vos questions. Pour ce qui concerne les ajouts, si vous le permettez, je vous transmettrai les éléments complémentaires par écrit, car je ne dispose pas de toutes les données ici.

La rougeole est évidemment un sujet de préoccupation. C'est une maladie infectieuse qui doit, je le rappelle, être déclarée auprès des cellules de surveillance des maladies infectieuses. Depuis l'accord de la Sainte-Émilie, la surveillance a été transférée aux Régions.

Pour répondre précisément à la question relative au profil des personnes infectées, je vous invite à vous référer au service compétent de l'AViQ, pour la Région wallonne, et du Service de l'inspection d'hygiène, pour la COCOM. Toutefois, selon nos informations, la recrudescence de cas a débuté, comme vous l'avez indiqué, par une personne revenant de Roumanie, où sévit une importante épidémie. La majorité des cas déclarés concernent des sujets incomplètement ou non vaccinés, la moitié des sujets âgés de 15 à 44 ans et un cinquième des enfants de moins de 5 ans.

Face à cette situation, l'ONE est en contact avec les cellules de surveillance afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour limiter la propagation. Ainsi, l'ONE a renforcé, dans toutes ses communications, les conseils de vaccination de rattrapage RRO auprès des services de médecine scolaire, des consultations de nourrissons et des médecins généralistes. Cette communication a été faite via Excellencis-one.be, e-vax.be et Vaccination-info.be. Les services préventifs auprès de la petite enfance et des populations scolaires ont également été invités à renforcer leur offre de vaccination.

La couverture vaccinale mesurée en juin 2016 dans l'enquête réalisée par Provac auprès d'un échantillon représentatif d'élèves de sixième primaire montre que la couverture de la deuxième dose du vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) reste à 75 %, 60 % étant assurés par les services de prévention de la santé à l'école (PSE) et 15 %, par la médecine privée.

Pour rappel, l'objectif du programme de vaccination est de 95 % et le seuil critique d'immunité collective est fixé – vous le savez aussi bien voire mieux que moi – à 92, voire 95 %. Cette couverture est établie sur la base des informations disponibles en juin dans les dossiers médicaux des services PSE et centres PMS dans le réseau de la Communauté française. Cette méthode montre deux limites: d'une part, la perte d'informations vaccinales due aux changements d'école des élèves et, d'autre part, la difficulté pour les services PSE de récolter les informations sur la vaccination lorsque celle-ci est réalisée par le médecin traitant. Contrairement à ce que vous avancez, cette couverture est sans doute – je l'espère, en tout cas – sous-estimée.

L'arrivée des primoarrivants n'a pas nécessairement un impact négatif sur cette couverture. En effet, d'une part, une vaccination RRO a été proposée, pour tous les réfugiés, par les services de Fedasil et, d'autre part, tous les élèves primoarrivants des écoles sont vus par la médecine scolaire, qui vérifie et réalise en priorité la vaccination RRO. Les nourrissons sont pris en charge par les consultations de l'ONE.

Avant de réfléchir aux mesures à prendre pour augmenter la couverture et atteindre nos objectifs, il est nécessaire de continuer les efforts entrepris pour le développement du système d'information performant. À ce sujet, le déploiement de l'utilisation de e-vax.be se poursuit.

Cela dit, l'ONE couvre 92 % des enfants, mais les 8 % non couverts me préoccupent. Ensuite, comme je l'ai déjà dit, j'ai fait une priorité politique de la mise en œuvre du carnet de l'enfant. Enfin, j'estime qu'il est grand temps d'établir le lien avec une forme de dossier médical global, donc de mettre en œuvre la capacité de réseautage des informations. C'est un des moyens grâce auxquels nous pourrions toucher ceux qui ne sont pas couverts. Nous aurons ainsi une vraie continuité et un pilotage de nos politiques de prévention.

À ce jour, sur près de 3 400 vaccinateurs qui commandent régulièrement des vaccins dans le circuit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un tiers utilise la plateforme électronique et deux tiers continuent d'utiliser le format papier. La majorité des maisons médicales et près de la moitié des généralistes sont actifs sur la plateforme. Nous progressons... Tous les services PSE utilisent uniquement la plateforme pour commander des vaccins. La cellule de support e-vax encode les dates de vaccination qui lui sont fournies par les consultations ONE.

Quant aux travailleurs médicosociaux des consultations ONE, l'informatisation est en voie de finalisation. D'ici juin, tous les travailleurs disposeront d'un ordinateur. La prochaine étape est le développement de la commande électronique des vaccins sur la plateforme e-vax.be. Une fois ce processus finalisé, la plateforme nous donnera une meilleure estimation de la couverture à 11-12 ans, et nous permettra d'identifier les mesures pertinentes à mettre en œuvre pour toucher les enfants qui ne reçoivent pas la seconde dose.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Vous n'avez pas répondu à propos de l'association Provac, mais vous êtes très concernée par ce dossier, ce qui est très positif. La plateforme e-vax.be semble prendre son envol; j'ai noté avec grand plaisir les chiffres relatifs à l'utilisation de cette plateforme électronique. C'est une évolution importante dans le domaine, car c'était encore loin d'être le cas il y a cinq ans par exemple.

Vous me dites que d'ici juin, tous les travailleurs médicosociaux de l'ONE disposeront d'un

ordinateur. Je voudrais savoir s'ils recevront la formation nécessaire.

Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que le taux de couverture de 75 % est sous-évalué. Je comprends votre calcul, mais vous vous basez sur un dénominateur qui est celui des enfants. Je vous invite à prendre le dénominateur de la population entière. Le taux de couverture de la deuxième injection est, depuis longtemps, plus bas que celui des autres injections. Ces nombreux cas recensés dans une région à partir d'un foyer d'infection révèlent peut-être une fragilité, une faiblesse pour l'ensemble de la population. Je suis donc plus inquiète que vous. Je crains que le taux de couverture effectif de la population soit aux alentours de 75 %. Je ne suis pas sûre qu'aujourd'hui, vous ayez la capacité de répondre à cette question et je voudrais que vous vous «armiez» pour pouvoir y répondre.

M. le président. – Mme Greoli souhaite apporter un complément d'information. Madame la Ministre, vous avez la parole.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame Moureaux, je partage vos préoccupations. Je tiens toutefois à rappeler que le bien-être des enfants reste au centre de mes responsabilités politiques. Un débat sur le bien-fondé des accords de répartition de la Sainte-Emilie nous entraînerait dans de longues discussions. Je peux vous garantir que mon avis sur le sujet n'a pas évolué depuis lors. Néanmoins, c'est bien cette répartition des compétences qui est aujourd'hui en vigueur. Et même si, dans le souci de protéger la santé de notre population, nous devons combiner les chiffres dont je dispose avec ceux des ministres régionaux et fédéraux de la Santé, le bien-être des enfants n'en resterait pas moins au cœur de mes préoccupations.

M. le président. – Le dernier mot est au parlement. La parole est donc à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Je crois entendre que nous partageons le même avis sur l'accord de la Sainte-Émilie. Vous en faites une lecture différente mais vous êtes d'accord avec moi. La question de la couverture vaccinale posant un véritable problème, je vous invite, non pas à vous responsabiliser, seule et entière, à cette question, mais à attaquer ce problème pour avoir des chances de le résoudre en passant, par exemple, par la Conférence interministérielle de la Santé de la manière que vous décrivez. Je vous encourage, dans l'exercice de vos compétences et de vos responsabilités, à ne pas arrêter le partenariat avec Provac en intégrant tout à l'ONE. Cela risque, en effet, de limiter encore davantage votre compréhension des aspects liés à la population dans son ensemble en matière de vaccination.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Comment rendre notre accueil extrascolaire accessible?»

Mme Catherine Moureaux (PS). – J'ai le regret d'avoir posé une question orale et de priver ainsi mes collègues de la parole sur ce sujet important. Madame la Ministre, l'accueil extrascolaire joue un rôle primordial pour le bien-être de l'enfant et de sa famille. Les horaires de travail étant de plus en plus flexibles, le décalage entre le temps scolaire des enfants et le temps professionnel des parents ne cesse d'augmenter.

Les chiffres du rapport de l'ONE de 2015 indiquent que les opérateurs d'accueil extrascolaire sont de plus en plus demandés. En 2015, ils ont compté 12 932 550 journées de présence, pour 609 336 en 2005. En dix ans, on a donc multiplié l'accueil par 20, ce qui est énorme. Entre 2014 et 2015, on constate toutefois une certaine stagnation. Bien que les besoins augmentent, en raison notamment du boom démographique, on relève une augmentation d'à peine 2 %. Comment expliquer cette situation?

Il est important de constater que le montant de la subvention de fonctionnement est en diminution constante: il est passé de 2 euros par jour de présence en 2005 à 0,46 euro en 2015. Cette baisse est due à un cadre budgétaire fermé et donc à un coefficient multiplicateur en diminution constante. Nous comprenons les difficultés budgétaires de notre Fédération. Cette situation n'est pas unique; d'autres secteurs sont dans le même cas. Le contrat de gestion de l'ONE prévoit néanmoins une augmentation de l'enveloppe en 2016, 376 000 euros en 2017 et 717 000 euros en 2018.

Par rapport à ces moyens supplémentaires, quels sont les priorités et les axes de travail mis en place? Je pense notamment à une augmentation du nombre de journées de présence dans les zones en déficit de places, à une amélioration de la qualité de l'accueil et à une accessibilité accrue de l'accueil pour un public fragilisé.

Concernant l'accessibilité de l'accueil extrascolaire, certaines communes s'engagent ou désirent s'engager vers la gratuité de cet accueil. Je tiens d'ailleurs à rappeler l'ambition de l'ONE qui est de soutenir une dynamique d'accessibilité et de qualité. Madame la Ministre, envisagez-vous de soutenir ces communes – qui comptent souvent les populations les plus fragilisées – qui s'engagent dans la gratuité, pour permettre à tous d'avoir accès à ces lieux de socialisation, d'adaptation et d'apprentissages multiples?

Madame la Ministre, le décret «Accueil temps libre» (ATL) prévoit également la possibilité d'octroyer des subventions de différenciations positives pour l'accueil d'enfants issus de milieux défavorisés sur le plan socioéconomique. Cet accueil serait organisé durant les périodes après l'école, et ce jusqu'à 17h30. Pouvez-vous m'en dire plus sur ces subventions?

Quelles sont les communes dont les opérateurs sont concernés? Avez-vous des chiffres à nous proposer? Cette subvention consistant en partie à pratiquer des réductions sur la participation financière des personnes qui confient leurs enfants est au moins égale à la moitié du montant de la subvention, le reste servant à soutenir les opérateurs dans la démarche d'accueil accessible.

Dans le cadre de la gratuité, je dirais *a priori* que cette subvention ne pourrait pas être octroyée. Mais je vous pose quand même la question: peut-elle l'être? Si ce n'est pas le cas, ce sont des montants en moins pour soutenir les opérateurs dans leur démarche d'accessibilité pour tous, ce qui serait paradoxal. J'aimerais connaître votre lecture de cette problématique.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le décret ATL qui agrée et subventionne l'extrascolaire est entré en vigueur en 2004. Pour rappel, ce décret est incitatif, ce qui signifie que les opérateurs peuvent exercer leurs activités sans agrément de l'ONE. L'évolution entre 2004 et 2014 est le résultat de l'agrément et du subventionnement progressif d'activités existantes, et non de nouvelles activités.

Aujourd'hui, plus de 80 % des opérateurs qui organisent un accueil extrascolaire sont agréés, ce qui explique une moindre progression dans le nombre de journées de présence subventionnées. Je rappelle également que le décret n'agrée pas un opérateur pour un nombre de places, comme c'est le cas par exemple pour les 0-3 ans. Dès lors, dans la plupart des cas, les demandes sont acceptées. Le contexte de l'accueil extrascolaire implique qu'il est difficile de limiter le nombre de places sur le terrain.

Le décret impulse une dynamique selon laquelle les opérateurs accueillent les enfants qui en ont besoin et organise cet accueil selon les critères d'encadrement, notamment. Il est vrai cependant que l'augmentation des journées de présence subventionnées dans un cadre budgétaire fermé implique une diminution du subventionnement à la journée. C'est le «principe du gâteau»: plus il y a de convives, moins les parts sont grosses, sauf si certains y renoncent. Les augmentations prévues dans le cadre du contrat de gestion 2016-2018 ont pour seul objectif de stabiliser la subvention à la journée. Les moyens de ce secteur sont tels qu'il est malheureusement difficile de renforcer des actions spécifiques.

Cela étant, en ce qui concerne l'amélioration

de la qualité de l'accueil, l'ONE développe une approche inclusive transversale pour accroître l'accessibilité des pouvoirs fragilisés. En tout cas, l'ONE me propose de poursuivre une approche inclusive. Je pense notamment au dispositif mis en place actuellement dans l'accueil des 2,5 à 12 ans: «Ensemble, vivons des lieux d'accueil plus inclusifs pour tous les enfants». Son objectif est de procurer un accompagnement formatif aux accueillant(e)s pour qu'ils (ou elles) s'engagent dans des actions concrètes visant à rendre les lieux plus inclusifs et ouverts à tous.

Comme le montrent les réflexions pédagogiques de l'ONE, la participation financière des parents n'est que l'un des aspects de l'accessibilité d'un lieu d'accueil. On peut donc remercier ceux qui en font le choix, mais c'est bien souvent insuffisant pour permettre à toutes les familles de bénéficier de l'accueil.

Pour reprendre un sujet qui nous est cher à toutes les deux, il ne suffit pas que des politiques soient gratuites pour qu'elles soient effectivement bénéfiques aux personnes les plus fragilisées – comme le démontre la politique de prévention en faveur de la santé. Pensons, par exemple, au regard social et aux préjugés qui entourent l'accueil. Je souhaite également rappeler qu'une gratuité du service implique que des moyens humains, matériels et en infrastructure soient adaptés au nombre d'enfants accueillis et à leurs besoins. Les forces à déployer pour que tout le monde ait accès à des lieux de socialisation, d'adaptation et d'apprentissages multiples sont considérables. Nous saluons et encourageons ce type de projets.

Le décret ATL octroie une subvention complémentaire aux opérateurs qui accueillent des enfants qui remplissent les conditions d'octroi aux subventions de différenciation positive, à savoir les enfants «de milieux sociaux économiques défavorisés». Il s'agit des enfants appartenant à un milieu familial pour lequel la somme des revenus nets de la ou des personnes investies de l'autorité parentale à leur égard est inférieure ou égale au montant maximum prévu comme revenu minimum mensuel moyen garanti. L'opérateur doit être à même d'identifier les enfants qui remplissent les conditions exigées et reconsidérer ces dernières annuellement. La preuve des revenus doit pouvoir être fournie en cas d'inspection comptable, soit via une feuille de paie soit via une déclaration sur l'honneur des parents. Il s'agit d'une procédure assez lourde, je vous le concède. Pour l'ensemble de la Communauté française, 338 400 journées de présence en différenciation positive ont été comptabilisées en 2015.

Nous faisons le constat que ce dispositif est assez contraignant pour les opérateurs. Au vu des démarches à effectuer, plusieurs d'entre eux renoncent à cet avantage, alors qu'ils auraient sans doute pu y avoir accès. Lors d'une révision du décret ATL, cette mesure pourrait être réévaluée et la manière d'en bénéficier allégée. Comme vous

le savez, ce qui m'intéresse, c'est comment contrôler de manière juste, et non pas disproportionnée, les politiques qui permettent d'atteindre réellement des objectifs et de pouvoir les chiffrer.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Je suis déçue, car vous n'avez pas répondu à ma question sur la gratuité. On peut dissenter longtemps sur la gratuité et les différentes dimensions de l'accessibilité. Cela ferait un débat très intéressant. Ma question portait sur la gratuité et vous n'avez pas répondu en quoi ces projets pourraient être soutenus. Ces projets ne peuvent rien recevoir aujourd'hui dans le cadre de la subvention de différenciation positive. En Fédération Wallonie-Bruxelles, aucun dispositif ne prévoit donc de soutenir des projets gratuits.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme toujours, la coresponsabilité des acteurs est importante.

Sauf erreur de ma part et comme vous l'avez relevé, lorsque le service est totalement gratuit, il ne peut être soutenu financièrement, puisque, selon le décret, l'octroi de la subvention induit un système de paiement proportionnel aux revenus des parents. Votre remarque est donc pertinente. Le «nettoyage positif du décret ATL» doit être mené au regard de réflexions comme la vôtre, avec une analyse de ce qu'implique la gratuité, ce qui constitue un autre débat.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Effectivement, quand l'accessibilité et la proximité sont souhaitées, il est contradictoire que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne puisse soutenir les pouvoirs locaux organisateurs, lorsqu'ils estiment la gratuité indispensable pour offrir un peu d'accessibilité aux familles les plus défavorisées. C'est totalement incongru et paradoxal. Cela signifie qu'il est impossible de témoigner de quoi que ce soit. Il faut régler cela très rapidement. Quand revoyez-vous ce décret, Madame la Ministre?

M. le président. – Madame Moureaux, ce n'est plus un dialogue. Je vous invite à reposer une question ultérieurement.

3.2 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Rattrapage des projets en Hainaut et à Liège»

Mme Catherine Moureaux (PS). – Est-il nécessaire de rappeler l'importance et l'urgence de créer de nouvelles places en crèche et d'élargir le type d'offres d'accueil? Un nouveau rapport publié ce matin fait état, avec précision, des communes où les taux de couverture sont extrêmement bas. D'autres ont par contre réussi à en avoir de plus élevés. Bien entendu, il y a un lien direct avec le niveau socioéconomique qui entraîne une

capacité des pouvoirs locaux non seulement à réunir les finances plus facilement mais aussi à se mobiliser davantage puisqu'une demande importante est exprimée.

En 2015, le gouvernement s'est engagé à mettre tout en œuvre pour rattraper le déficit de places à Liège et dans le Hainaut. Le projet «Fil de l'eau» avait pour objectif d'atteindre, dans ces deux sous-régions, la création de 525 places pour pallier le manque de projets introduits dans le volet précédent du plan «Cigogne». Nous vous avons déjà mentionné en commission l'importance de mener une analyse de fond sur les besoins particuliers de ces deux régions. À ma connaissance, nous n'avons pas été informés des résultats de cette évaluation prévue par le gouvernement.

Madame la Ministre, ce rapport a-t-il été rédigé et communiqué aux gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie? Une concertation avec une série d'acteurs devait avoir lieu pour la rédaction du plan d'action. Lesquels? Ont-ils finalement été intégrés au comité de pilotage? Quelle méthodologie l'ONE a-t-il appliquée pour la rédaction du plan? Enfin, quelles sont les modifications qui seront apportées au prochain appel afin de tenir compte des spécificités sociologiques et démographiques de ces régions?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le gouvernement de la Communauté française s'est effectivement engagé, aux côtés de la Région wallonne, à tout mettre en œuvre pour rattraper le déficit de projets de création de places dans les provinces de Hainaut et de Liège. Pour ce faire, une nouvelle programmation appelée «Fil de l'eau» a vu le jour. Son objectif est de créer 525 nouvelles places. Les pouvoirs organisateurs peuvent introduire leur projet à l'ONE quand ils le souhaitent. Les projets sont ensuite analysés, jugés recevables ou non puis retenus en fonction de leur date d'introduction, suivant le principe du premier arrivé, premier servi.

Pour soutenir cette dynamique, l'ONE a mis sur pied une cellule spécifique pour accompagner l'élaboration des projets le plus en amont possible. Elle est composée de coordinatrices «accueil» de l'ONE et d'inspecteurs comptables. Le croisement de ces expertises donne de bons résultats. Les porteurs de projets reçoivent des conseils pratiques et concrets portant notamment sur l'élaboration collective de plans financiers, la réflexion partagée sur le fonctionnement réel du milieu d'accueil, l'appui dans le suivi du projet ou la recherche de solutions en commun.

Toutefois, les pouvoirs organisateurs n'ont pas immédiatement enclenché la dynamique et les projets ont mis du temps à arriver. Au 20 février 2017, trente-huit projets ont été retenus pour 487 nouvelles places. Il reste encore cinq projets en cours d'analyse pour quarante places

supplémentaires. Si ces cinq projets sont jugés recevables et sont retenus, l'objectif sera donc atteint.

En parallèle, une évaluation de la situation dans ces deux provinces est en cours de finalisation. L'ONE a regroupé divers types d'informations pour essayer de comprendre les raisons du manque de projets introduits dans les deux dernières programmations pour Liège et le Hainaut. Ces informations portent, entre autres, sur la situation de l'accueil des enfants par commune ainsi que sur une analyse statistique basée sur différents critères tels que le taux de couverture ou l'indice de richesse. À partir de tous ces éléments, l'ONE finalise son projet de rapport qui sera présenté au comité de pilotage assurant le suivi de cette de programmation. Ce dernier est composé, outre les représentants des ministres concernés, des représentants de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, du FOREM, de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, de l'Union des villes et communes de Wallonie, des administrateurs de l'Emploi et de l'Infrastructure de la Région wallonne et de l'ONE. Il faudra enrichir ce rapport et en dégager les pistes d'actions à mettre en œuvre pour favoriser le développement quantitatif et qualitatif du secteur de l'accueil dans les provinces de Liège et de Hainaut.

Mme Catherine Moureaux (PS). – J'ai lu dans la presse la semaine dernière qu'un budget de 48 millions d'euros avait été débloqué par le gouvernement wallon pour lancer un nouvel appel à projets. Personnellement, lors de la précédente législature, je trouve qu'il y a eu des accords sur un sujet assez sensible: la répartition du nombre de places entre Bruxelles et la Wallonie mais aussi entre les différentes sous-régions. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'articulation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne? Comment seront utilisés ces 48 millions d'euros? Un accord a-t-il été dégagé? Si oui, par qui? La base de cet accord est-elle objective?

L'évaluation de la situation des deux provinces est en cours de finalisation. Pour rappel, en janvier 2016, nous avons discuté en commission du triptyque «besoin-demande-offre» et de la nécessité d'enquêter en profondeur pour s'assurer de répondre aux besoins des populations en place et pas seulement aux demandes. En d'autres termes, l'évaluation de la situation aurait dû précéder l'accord portant sur les 48 millions d'euros dégagés par la Région wallonne. Trouver de l'argent pour créer des crèches là-bas est indispensable. Mais j'ai l'impression que le processus se déroule à l'envers: nous avons obtenu le budget avant même d'avoir reçu le rapport. Cette situation, qui s'est déjà produite par le passé, m'inquiète. Pour rappel, le dossier «Au fil de l'eau» devait résoudre un problème et avait été doté de moyens. Au final, une somme avait été débloquée mais aucun projet

ne rentrait. Je voudrais donc vous entendre...

M. le président. – Madame Moureaux, je dois respecter l'article 81 de notre règlement qui dit que la réplique ne peut pas comporter de questions complémentaires. C'est pourquoi je vous inviterai à conclure.

Mme Catherine Moureaux (PS). – Dans ce cas, que faisons-nous des éléments d'actualité? Comment dois-je faire si Mme Greoli répond à mon questionnement *via* la presse?

M. le président. – Vous reposerez la question, Madame Moureaux.

3.3 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Raccourcissement du séjour en maternité»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, voici bientôt un an, je vous ai interrogée sur les effets pervers que pourrait éventuellement avoir une sortie précoce de la maternité, notamment sur les services de liaison de l'ONE. Pour rappel, cette décision avait fait suite à une réforme du paysage hospitalier et du financement des hôpitaux décidée par Mme De Block en 2015. La ministre de la Santé avait en effet lancé sept projets pilotes d'accouchement avec un séjour hospitalier réduit. À l'époque, dans votre réponse, vous m'aviez appris que quatre maternités wallonnes et bruxelloises avaient été sélectionnées. Par ailleurs, sept autres hôpitaux ne faisant pas pour autant partie des projets pilotes avaient également été contactés par le gouvernement fédéral.

L'objectif de mon intervention n'est évidemment pas de vous interroger au sujet de ces différentes initiatives, d'autant plus que les services d'aide à domicile dépendent des Régions et que les services de soins relèvent du pouvoir fédéral. Je voudrais plutôt savoir ce que fait l'ONE aujourd'hui à ce sujet. À l'époque, vous nous aviez indiqué avoir introduit un projet commun avec le CHR de la Citadelle, le CHU de Liège et le centre hospitalier du Bois de l'Abbaye à Seraing afin, d'une part, de pouvoir suivre plus adéquatement les mamans qui venaient d'accoucher et, d'autre part, de participer aux tests. Vous aviez ajouté que l'ONE menait une recherche-action ayant pour objectif l'analyse des réseaux dans le domaine périnatal et des formes d'organisation possibles. Il s'agissait d'analyser les freins et les éléments facilitateurs en vue d'une généralisation possible à l'ensemble de la Fédération d'un suivi coordonné. L'objectif de cette recherche était d'analyser la création de ce nouveau réseau d'acteurs et de veiller à l'intégration des services de l'ONE dans le dispositif, en amont et en aval, afin de proposer un canevas d'accompagnement.

Dès lors, Madame la Ministre, presque un an

après, j'aurais souhaité pouvoir faire le point avec vous sur ce dossier. L'ONE a-t-il été davantage associé à ces projets pilotes? Avez-vous pu réaliser une première évaluation du projet commun mené par le CHR de la Citadelle, le CHU de Liège et le centre hospitalier du Bois de l'Abbaye? À ce stade, l'ONE a-t-il pu tirer ses premières conclusions? Ont-elles été exposées à d'autres experts? Je pense notamment à la journée de rencontre entre les sages-femmes et l'ONE qui a eu lieu le 1^{er} décembre 2016. Des propositions en sont-elles issues? Comment l'ONE envisage-t-il de les appliquer?

Sur le terrain, ce raccourcissement du séjour en maternité pose question. Nous avons tous été interpellés par des mamans qui, après deux ou trois jours, étaient rentrées chez elles mais avaient dû retourner à l'hôpital à cause d'un burn-out ou parce que leur enfant devait bénéficier d'un suivi médical. Il y a toute la question des contacts nécessaires avec l'ONE. Bref, je voulais refaire le point avec vous, presque un an jour pour jour, au sein même de cette commission, sur la base des décisions du gouvernement fédéral mais aussi des initiatives prises par l'ONE.

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, je reconnais que l'impréparation de la mesure prise au niveau fédéral a suscité beaucoup de craintes. Il a en effet fallu attendre un an après son entrée en vigueur pour que des projets pilotes soient sélectionnés par la ministre fédérale de la Santé publique.

La notion même de durée de séjour est floue en Belgique à cause de la coexistence de logiciels de gestion hospitalière qui font démarrer le décompte au moment de l'accouchement et d'autres qui la font démarrer au moment de l'admission. Cette différence complique les études comparatives.

De plus, je rappelle que le Conseil d'État a accueilli le recours introduit par certains hôpitaux et cassé la mesure. Contraintes de s'adapter à cette réduction des moyens financiers, les maternités ont diminué la durée du séjour. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral reviendra à la charge avec une mesure qui tiendra compte cette fois des objections du Conseil d'État.

Je rappelle que les budgets relatifs aux infirmiers à domicile relèvent toujours de l'État fédéral et – si je peux m'exprimer en tant que citoyenne militante – je pense qu'une réflexion devrait être menée sur le lien entre les budgets alloués aux infirmiers à domicile et la réduction de la durée du séjour en maternité.

Cela dit, les dispositifs mis en place par les hôpitaux pour assurer les soins post-partum à la mère et à l'enfant varient d'un hôpital à l'autre. La recherche a mis en évidence trois grands types d'organisation: cinq maternités font surtout revenir les mamans et leurs enfants pour des consulta-

tions ambulatoires, 16 maternités ont principalement mis en place des équipes mobiles de sages-femmes, et 22 autres ont surtout recours à des collaborations avec des sages-femmes indépendantes. À ma connaissance, il y a assez peu de concertation avec les services d'aide et de soins à domicile.

L'ONE s'est adapté à ces nouveaux dispositifs et y joue son rôle habituel. À cet égard, il faut insister, comme vous l'avez fait, Madame Salvi, sur les missions spécifiques de l'ONE et de la Communauté française qui s'inscrivent dans le volet postnatal du plan de prévention. Pour l'ONE, deux cas de figure se présentent: s'il existe une consultation prénatale ONE dans la maternité, les travailleurs médicosociaux (TMS) intègrent, dans le suivi qu'ils offrent aux futures mères, la question de la durée raccourcie du séjour en maternité ainsi que celle de la préparation du retour à domicile. Ils contribuent également à dépister les situations de vulnérabilité qui imposent des séjours en maternité plus longs. S'il n'existe pas de consultations prénatales et donc s'il n'existe que le service de liaison, les TMS vont évoquer systématiquement la question des soins *post-partum* et les différentes possibilités qui s'offrent à la nouvelle maman.

Par ailleurs, il est évident que les TMS de liaison auront moins souvent l'occasion de rencontrer les nouvelles mamans à la maternité. Il faudra donc réorganiser le service de manière à ce qu'une rencontre puisse avoir lieu durant la grossesse. Il s'agit donc d'un chantier d'envergure et je vous assure faire beaucoup d'efforts pour faire abstraction de mes compétences antérieures quand je vous répons.

En ce qui concerne le projet particulier mis en place par le CHR La Citadelle, le CHU de Liège et le centre hospitalier du Bois de l'Abbaye, il se déroule comme prévu. L'ONE dispose d'une consultation prénatale uniquement à la Citadelle et au Bois de l'Abbaye. Il est à noter que les trois hôpitaux n'ont pas choisi la même formule pour assurer les soins *post-partum*. À ce stade, le projet n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation par l'ensemble des partenaires.

La recherche a conclu à la nécessité de tisser encore plus les liens entre les sages-femmes et les autres partenaires du réseau dans un souci de complémentarité, de clarifier les rôles des uns et des autres et de communiquer à cet égard ainsi qu'à la nécessité de repositionner le service de liaison durant la grossesse. Je me demande pourquoi il n'y a pas de service de soins et d'aide à domicile qui dépose aussi des demandes de dossiers dans ce cadre-là. De ce fait, son contenu devra être redéfini. Ses conclusions ont été soumises à un groupe de travail constitué d'agents de terrain, de coordinateurs, d'accompagnants, ainsi qu'au Collège des gynécologues. Elles ont été présentées à la journée de rencontre entre l'ONE et les sages-femmes du 1^{er} décembre dernier. Elles

n'ont suscité aucune réaction particulière de la part des participants, ce qui signifie qu'elles sont conformes à l'expérience qu'ils ont du secteur.

Il est prématuré d'indiquer comment l'ONE les appliquera puisqu'il est occupé à élaborer un plan d'action au départ, notamment, de ces conclusions. Ce plan d'action va permettre de mieux gérer la situation actuelle. Je suis, comme vous, impatiente de lire ce plan d'action.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Je souhaite formuler des remarques et une conclusion. Je serai brève et n'irai pas par quatre chemins: le chaos total découle de cette décision. La ministre vient de le souligner elle-même: à la suite de cette décision unilatérale prise au niveau fédéral, les choses doivent être réorganisées aujourd'hui en vue d'accompagner ces mamans avant l'accouchement, mais surtout après, étant donné que de nombreuses difficultés apparaissent à ce moment. Ces questions doivent aujourd'hui pouvoir être abordées pour toute une série de dispositions et de dispositifs, mais aussi en tenant compte des obligations budgétaires qui n'étaient pas prévues préalablement et qui sont aujourd'hui imputées à l'ONE.

Tout comme la ministre, je serai évidemment attentive au plan d'action qui sera mis en place par l'ONE lui-même. Je ne peux, encore et toujours, que regretter ces décisions, qui mettent en difficulté les mamans les plus précarisées qui ne disposent pas toujours des informations préalables et en subissent les désagréments.

4 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Projet de centre de l'acoustique situé à Namur», «Cours et activités aux seniors», «Yapaka et campagne "Pas d'écrans avant 3 ans"» et «Projet "Itinérances" et visite d'enfants chez leurs parents détenus», de Mme Valérie Warzée-Caverenne, intitulées «Fin de l'opération "Je lis dans ma commune"» et «Évaluation de la campagne "Les enfants et les écrans" 2015-2016 de l'Office de la naissance et de l'enfance», de M. Olivier Destrebecq, intitulée «Pôle muséal montois», de M. Pascal Baurain, intitulée «Liens entre notre cinéma et notre littérature», de Mme Isabelle Emmery, intitulée «Perspectives pour les jeunes qui sortent des écoles artistiques», et de Mme Anne Lambelin, intitulée «Formulaire de la direction générale de la Culture – identification du contribuable sur les fiches individuelles», sont retirées.

La question orale de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «GIMA-SERV et GIMA-PUB», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h40.*